



Cadre national de référence :

L'analyse du SNES-FSU

Le 28 Mai, le Ministre de l'Éducation nationale a signé devant la presse avec Région de France le cadre de référence national censé définir, en matière d'information sur les formations et les métiers, les rôles respectifs des régions et de l'État. Ce texte n'a jamais été présenté aux organisations syndicales, ce qui en dit long sur la sincérité du Ministre quand il indique dans les médias que sa porte est toujours ouverte ! Il repousse à fin juin les annonces sur le rapport Mons/Charvet et les préconisations concernant les personnels et les CIO.

A la lecture du contenu de ce texte on comprend mieux pourquoi il n'y a aucune concertation avec les élus du personnel !

Des objectifs forts peu ambitieux pour la jeunesse

Au-delà du discours rassurant sur la liberté de choix et la réussite de chacun, l'orientation est bien conçue dans une logique adéquationniste qui vise à privilégier les informations sur les besoins économiques locaux, apportées directement dans les classes par les organismes mandatés par les régions (entreprises, branches professionnelles, associations diverses). Aucun lien n'est fait avec la nécessaire augmentation du niveau de formation et de qualification de la jeunesse pour affronter les évolutions des métiers.

D'ailleurs, l'examen des réformes du Ministre et l'insuffisance des moyens attribués dans l'enseignement supérieur montrent que, contrairement à ce qui est affirmé, il n'est pas prévu de « conduire vers les études supérieures tous ceux qui le souhaitent ». Avec les choix de spécialités contraints en fonction du lycée de secteur, la réduction des horaires d'enseignements généraux en Bac professionnel, la pratique des attendus en 1^{ère} année d'université, le renforcement de la sélection à l'entrée en master... Quelles seront les chances réelles des lycéens de milieu modeste ?

Un cadre national qui va bien au delà des compétences fixées aux régions

La loi du 5 septembre 2018 confie aux régions une responsabilité sur l'information des élèves et des étudiants concernant les formations et les métiers. Mais le texte signé avec Régions de France concerne aussi bien l'information que l'orientation, prévoyant en outre que le cadre national, déjà très lâche, pourra être décliné région par région. Ainsi le MEN encourage-t-il la création « d'Agences », comme c'est déjà le cas en Nouvelle-Aquitaine et en Ile-de-France, créant ainsi une confusion dangereuse qui opacifie les niveaux de responsabilité par rapport aux personnels et aux décisions prises.

Des omissions très inquiétantes

Contrairement à l'accord cadre et à la convention nationale, signés en 2014, ce texte ne fait pas mention de la nécessité de respecter les rattachements administratifs, les statuts et les missions des personnels. Il oublie aussi de préciser que la mise à disposition des personnels ne peut se faire que par détachement et avec l'accord des intéressés. Enfin, dans la liste des dispositions prises par l'État, le rôle des PsyEN n'est jamais mentionné, la focale étant mise sur les professeurs principaux.

Un choix politique contestable et ses conséquences

Dans l'exposé des dispositions concernant le plan investissement d'avenir (PIA 3) consacré à l'orientation, le MEN et le MESRI font clairement le choix de la privatisation du champ de l'information et surtout de l'accompagnement de l'élaboration des projets. Il débloque ainsi 80 millions d'euros pour des start-up et coachs en tous genres afin de libéraliser le secteur ! Combien de CIO pourrait-on conserver et créer avec ces fonds ? Quels développements potentiels pour l'ONISEP dont on va réduire le rôle à la fourniture de bases de données !

Les risques de dérives sectaires, de manipulation prosélytes ou mercantiles sont bien réels. Qui va en faire les frais ? Le SNES ne se situe pas dans cette logique libérale, et ne considère pas comme certains responsables syndicaux que « les familles doivent mener l'enquête » pour connaître la crédibilité des organismes auxquelles elles auront à faire ! Le SNES-FSU défend clairement le service public d'information et d'orientation, seul en mesure de garantir une fiabilité, une objectivité des informations dispensées et un accompagnement de qualité assuré par des personnels formés et qualifiés qui ne dépendent d'aucun groupe de pression, ni d'organisme privé !

L'histoire a clairement montré que la volonté de réduire le nombre de psychologues du second degré, en charge de l'aide à l'élaboration des projets d'avenir, s'accompagnait toujours de réformes réactionnaires et socialement injustes ! C'est bien pour cela que le SNES-FSU appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour y faire échec.

Collectif national PsyEN et DCIO, 1^{er} juin 2019



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**